



PRESCRIPTION DES VACCINATIONS

Développer de nouvelles compétences



ACCORD NATIONAL
lien avec indicateur
missions de santé
publique



**IDE, IPA,
Pharmacien(ne)**



Aucun



Distanciel



**3 modules de
3h30 soit
10h30**



Max. 12 pers



Prise en charge DPC
action n°84252325010

Ce programme de formation en trois modules pour répondre aux exigences du décret et de l'arrêté du 8 août 2023 relatif à l'élargissement du droit de vaccination pour certains professionnels de santé.

Ce programme vise à garantir qu'ils soient correctement formés pour prescrire et administrer des vaccinations en toute sécurité et efficacité.

OBJECTIFS

L'objectif général de la formation est de permettre aux professionnels de santé de développer les compétences nécessaires pour prescrire les vaccins en toute sécurité et promouvoir la vaccination de manière efficace.

CONTENU

- **Maladies à Prévention Vaccinale et Calendrier de Vaccination** : Apprenez à identifier les signes cliniques, modes de transmission, fardeau épidémiologique et populations à risque pour chaque maladie à prévention vaccinale inscrite dans le calendrier. Familiarisez-vous avec les recommandations pour la vaccination des adultes et des enfants, incluant la primo-vaccination, les rappels, et la vaccination de rattrapage, ainsi que les conseils spécifiques pour les professionnels de santé.
- **Traçabilité et Transmission de l'Information** : Maîtrisez les informations essentielles à inscrire dans le carnet de vaccination du patient. Découvrez les outils numériques disponibles pour l'enregistrement des vaccinations, tels que le DMP, Mon espace santé, et les carnets de vaccination électroniques. Apprenez les méthodes de transmission sécurisées des données du professionnel vaccinateur au médecin traitant.
- **Prescription en Pratique** : Comprenez les déterminants de l'hésitation vaccinale et développez des compétences pour argumenter contre les fausses informations avec des données claires et objectives. Apprenez à conduire des entretiens pour recueillir les antécédents médicaux et les traitements en cours, et identifiez les situations nécessitant une orientation vers un médecin, comme les primo-arrivants, les schémas vaccinaux incomplets ou suspects, ou les antécédents d'anaphylaxie.

ÉQUIPE DE FORMATEURS

Laëtitia AGRA

Pharmacienne

Elodie JEVEAU

IDE formatrice

DU Education Thérapeutique du Patient

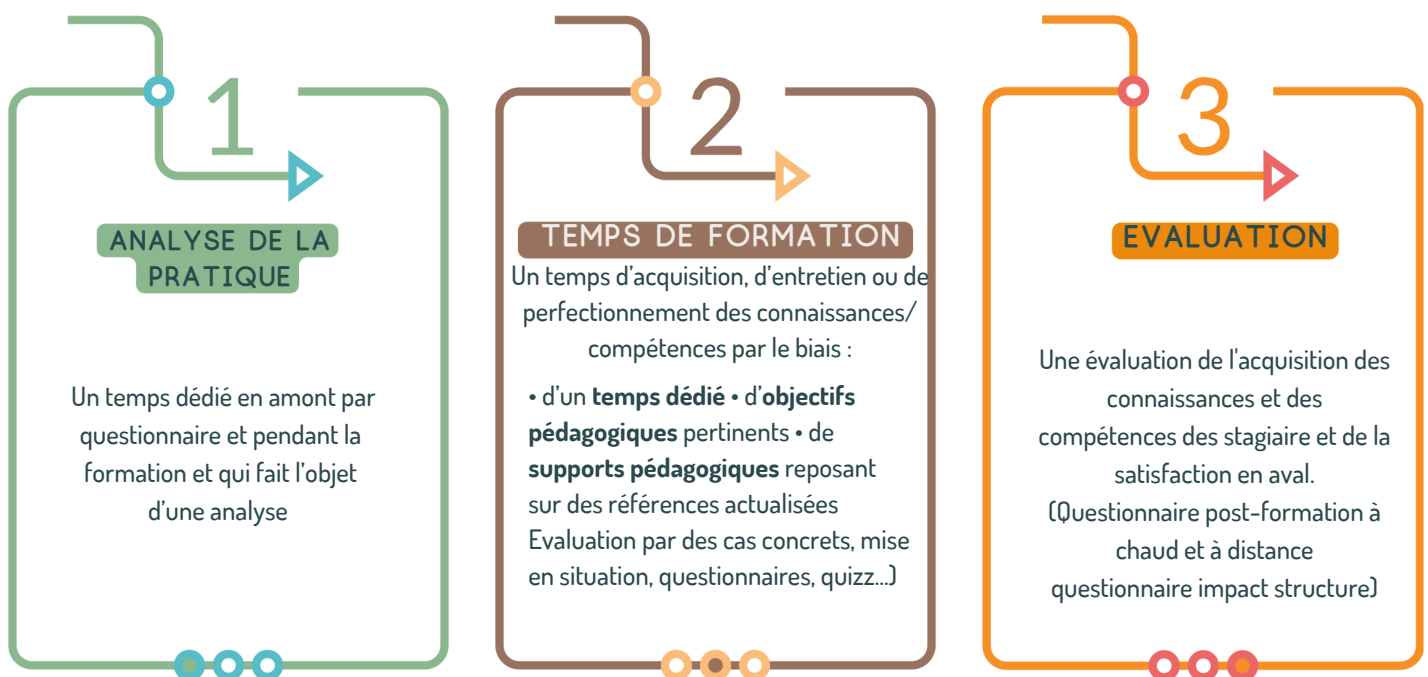
Du Piloter, Agir, Evaluer en Prévention et Promotion de la Santé

NOTRE MÉTHODE

Les sessions de formations proposées par la C3SI ont vocation à faire acquérir, entretenir ou perfectionner les connaissances et compétences des apprenants.

Notre méthode de formation se distingue par une approche personnalisée et innovante, alliant théorie et pratique pour répondre précisément aux besoins de chaque apprenant. En tant qu'organisme de formation, nous mettons en avant notre expertise dans le secteur de la santé et notamment de l'activité en centres de santé et notre capacité à adapter nos programmes en fonction des évolutions du terrain, garantissant ainsi des formations pertinentes pour les professionnels et bénévoles des centres de santé.

UNE MÉTHODE QUI S'APPUIE ÉGALEMENT SUR :



Une méthode de formation basée sur la rencontre entre les stagiaires et le formateur

- En présentiel ou distanciel
- Une équipe de formateurs compétents avec une connaissance de la pratique en centres de santé.
- Un **support de formation** remis à chaque stagiaire.
- Une durée de la formation de 1 ou 6 jours
- Des apports théoriques
- Une place laissée aux échanges entre participants
- Des **Cas concrets** apportés par les participants et le formateur
- Des **supports variés**
- A l'issue de la formation, **une évaluation** sera réalisée



MODALITÉS D'INSCRIPTION

TARIFS ET FINANCEMENTS

COMMENT S'INSCRIRE?

En ligne : sur le site de l'ANDPC

Numéro organisme de formation : 8425

Par téléphone : 02 40 96 98 74

Par mail : formation@c-trois-si.fr



Pour toutes les personnes en situation de handicap, la C3SI a la possibilité d'adapter le contenu et les modalités de la formation.

Nous consulter au préalable.

Formation habilitée par l'ANDPC :

Prise en charge DPC dans la limite du droit de tirage annuel (centre de santé et libéraux conventionnés)

Prise en charge OPCO

- en présentiel : 295€ /stagiaire/jour
- en classe virtuelle : 275€ /stagiaire/jour

Formation hors DPC :

Prise en charge par l'OPCO si vous êtes un établissement (centre de santé, SSIAD, EHPAD...)

Prise en charge FIFPL pour les professionnels libéraux

Adhérent : 260€ /stagiaire/jour

Non Adhérent :

- en présentiel : 295€ /stagiaire/jour
- en classe virtuelle : 275€ /stagiaire/jour



N° DREETS : 52 44 08100 44

SIRET : 814 267 670 00028

CODE APE : 9499Z